

Objet : Elections Universitaires – scrutin du 22 au 24 novembre 2016 – mise en place du Comité Electoral Consultatif

Le Directeur de l'Université de Technologie de Compiègne,
Vu le code de l'éducation, article D719-3,
Vu les statuts de l'établissement,
Vu l'article 16 du règlement intérieur,
Vu la décision n°2016-146I portant organisation des Elections Universitaires, Scrutin du 22 au 24 novembre 2016,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont désignés pour siéger au comité électoral consultatif en qualité de représentants des personnels :

- ☐ Salima BOUVIER, enseignant-chercheur
- ☐ Marion KACZKOWSKI, personnel IATSS
- ☐ Marie-Anne TRAISNEL, personnel IATSS

Article 2 :

Sont désignés pour siéger au comité électoral consultatif en qualité de représentants des usagers :

- ☐ Piers BARRIOS, étudiant ingénieur
- ☐ Théophile GAUDIN, doctorant
- ☐ Pierre GANTIER, étudiant ingénieur

Article 3 :

Le comité électoral consultatif sera présidé par Monsieur Georges ROQUEPLAN, Directeur général des services de l'UTC.

**Service des
Affaires Générales et
Juridiques**

Aurélie GERMONPREZ

✉ aurelie.germonprez@utc.fr

☎ 03-44-23-73-76

☎ 03-44-23-46-74

Université de Technologie
de Compiègne

Centre Pierre Guillaumat
BP 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex - France

tél. +33 (03) 44 23 44 23
www.utc.fr

original : service des affaires générales et juridiques

diffusion : Intéressé(e)s
ENT

Le Directeur,
Le Directeur et par délégation
Le Directeur général des services
Alain STORCK
Georges ROQUEPLAN